Commune des Avirons

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 novembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 NOV. 2011

que la convocation du conseil a été faite le **26 octobre 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le quatre novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean-Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande - M. FERRERE Eric.

Procurations : Mme Sylvaine MEZINO a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Jean-Pierre SERMANDE** a donné mandat à M. Vincent CLOTAGATIDE – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / PERSONNEL COMMUNAL
- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

.../...

Agents titulaires

Filière Technique

a) Création

- Technicien : **01**
- Agent de maitrise : **06**

b) Suppression

- Adjoints Technique de 1ère classe : **07**

Filière administrative :

a) Création

- Adjoints administratifs de 1ère classe **:** **07**

b) Suppression

- Adjoints administratifs de 2ème classe : **07**
- Rédacteur principal : **01**

La suppression interviendra au fur et à mesure des nominations effectives. Les crédits nécessaires sont existants au Chapitre 012.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la modification du tableau des effectifs communaux telle que proposée.
Les suppressions ne seront effectives qu'au fur et à mesure des nominations.

Les crédits nécessaires sont inscrits au **chapitre 012** du budget de la Ville.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

